

## Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 10/2023

### Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'Yverdon

---

**Président** Yves-Marie Hostettler

**Membres** Sergio Del Gottardo – Gilbert Dupuis – Frédéric Gyga – Walter Lanz

---

La Commission des finances s'est réunie, dans une composition réduite, le 9 février 2023 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, de Madame Liliane Annen, Municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne le réaménagement de la route d'Yverdon, soit un tronçon d'une longueur totale d'environ 230 mètres, pour lequel la Municipalité envisage d'abaisser, à terme, la vitesse à 30 km/h.

Les travaux prévus comprennent notamment la réfection complète de la chaussée, l'élargissement des trottoirs, des nouvelles bordures ainsi la remise à neuf de l'éclairage public avec des luminaires à LED. Une réfection des collecteurs n'est pas nécessaire, ces derniers étant récents (2005) et en bon état.

La CoFin relève que la réfection de la route d'Yverdon, la réfection du chemin de Derrière-la-Ville, y compris les réaménagements, ainsi que la réfection de la route de Morrens figurent au plan d'investissements 2023 – 2027, pour un montant total de 2,62 millions.

Le crédit sollicité pour le réaménagement de la route d'Yverdon se situe légèrement au-dessous du montant inscrit au plan d'investissements. La réfection du chemin de Derrière-la-Ville et de la route de Morrens feront l'objet de préavis et crédits distincts ; ces étapes étant échelonnées dans le temps.

Le crédit sollicité par la Municipalité correspond donc aux coûts de cette première étape, déterminés sur la base des soumissions rentrées. Il se situe par ailleurs dans une fourchette comparable aux coûts engendrés par la réfection de la rue du Pâquis.

La Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances et de sa marge d'autofinancement.

Considérant que ces travaux sont nécessaires compte tenu de l'état actuel de ce tronçon et qu'ils s'inscrivent dans une volonté plus générale de modérer le trafic au centre du village, la CoFin soutient la demande de crédit déposée par la Municipalité.

## Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vu le préavis 10/2023 du 30 janvier 2023 et les considérations qui précèdent, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.- pour le réaménagement de la route d'Yverdon ;
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024 ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.


Cheseaux-sur-Lausanne, le 12 février 2023


Commission des finances  
du Conseil communal de Cheseaux

  
Yves-Marie Hostettler  
Président et rapporteur

  
Sergio Del Gottardo

  
Gilbert Dupuis

  
Frédéric Gygax

  
Walter Lanz